



Paris, le 9 novembre 2007 n° 315/D130

**Compte rendu de la quatrième réunion du groupe de travail Cnis sur les indicateurs d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi du 8 octobre 2007**

**Présents**

Hélène ALEXANDRE	APEC
Patrick AUBERT	INSEE
Sébastien BERTHE	CNIDFF
Jean-Paul BLOUARD	UNEDIC
Michel CEZARD	INSEE
Pierre CONCIALDI	ACDC
Jean-Louis DAYAN	CAS
Jean-Baptiste de FOUCAULD	IGF MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI
Etienne DEBAUCHE	DARES
Bruno DURIEUX	IGF
Françoise DUSSERT	CNIS
Jacques FREYSSINET	CEE
Annie GAUVIN	ANPE
Christel GILLES	CAS
Jean-Pierre GUENANTEN	MNCP
Annick KIEFFER	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Sylvie LAGARDE	INSEE
Christine LAGARENNE	DARES
Nadine LEGENDRE	CNIS
Odile MENNETEAU	MEDEF
Marie Ange du MESNIL du BUISSON	IGF
René PADIEU	SFDS
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Mathide RAVANEL	BANQUE DE FRANCE
Pierre RALLE	CEE
Yvonick RENARD	MEDEF FIM
Marie REYNAUD	DARES
Sylvette UZAN CHOMAT	FSU

**Excusée**

Sophie SAGLIO	CGT FO
---------------	--------

Premier point à l'ordre du jour, l'approbation du compte rendu précédent. Le président indique que Françoise Crouigneau a demandé une seule modification : « l'AJEF met en place des réunions avec les directions de Bercy » , et non « a mis en place... ». A propos de la participation d'un chercheur aux travaux du groupe et du rejet de la demande d'un doctorant d'y assister, un membre du groupe de travail demande que le CR n'indique pas « le groupe a décidé » mais « le groupe a pris acte de la décision du président ». Ces précisions apportées, le compte rendu est adopté.

Le deuxième point de l'ordre du jour est « Présentation et discussion des propositions du rapport IGF-IGAS sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage ». Le président précise que notre groupe de travail fait suite à une demande du Cnis, tandis que le rapport IGF-IGAS est une commande gouvernementale. Très vite après ce rapport, il y a eu de premières décisions, annoncées par un communiqué de la ministre de l'économie, puis par un communiqué commun Insee-Dares. Le président donne ensuite la parole à Bruno Durieux (rapporteur, IGF) et Marie-Ange du Mesnil du Buisson (rapporteur, IGAS).

Bruno Durieux donne en introduction quelques indications sur la façon dont l'IGF et l'Igas ont travaillé.. Le travail demandé à l'IGF et à l'IGAS a des frontières communes avec celui du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs. C'est pourquoi le problème a été traité d'emblée sous l'angle de l'évolution des indicateurs de chômage, et non de leur niveau. Le point de départ a été la suspension décidée par l'Insee du calage sur l'enquête Emploi des taux de chômage mensuels issus des données ANPE, du fait de l'incohérence apparue entre leurs évolutions en 2005-2006. Les atouts et les faiblesses des deux sources d'information ont été examinées séparément..

Ensuite, Marie-Ange du Mesnil du Buisson présente un diaporama reprenant les principaux aspects du rapport et des recommandations (diaporama repris en annexe).

Des divergences (entre les données de l'ANPE et l'enquête Emploi qui sert annuellement à caler le taux de chômage mensuel) ont déjà été observées dans le passé, et depuis 1986 l'Insee a dû à plusieurs reprises modifier la méthode de calage. De telles divergences (entre enquêtes et données administratives) s'observent aussi dans les autres pays, mais la France est le seul pays qui lie les deux sources en procédant à un calage.

En 2005, une rupture entre les deux séries intervient. Si à cette date le recensement indique une évolution du chômage de même sens que celle des DEFM, la baisse des DEFM est cependant plus forte, et l'ordre de grandeur de l'écart correspond aux effets du changement du service public de l'emploi évalués par la Dares. En effet, des modifications du service public de l'emploi ont entraîné une surestimation de la baisse du chômage en 2005 et 2006. Parmi les changements susceptibles d'avoir un impact statistique figurent : le classement dans les catégories 4 et 5 des bénéficiaires des nouvelles conventions de reclassement personnalisé, des titulaires d'emploi aidés et des créateurs d'entreprise ; le calendrier de relance des demandeurs d'emploi ; les entretiens mensuels personnalisés (impact mécanique sur les radiations) ; la diminution de la proportion de demandeurs d'emploi indemnisés. Les impacts mécaniques, chiffrés par la DARES, ont amplifié la baisse du chômage de 0,2 à 0,4 point en 2005 et 2006. S'y ajoutent des impacts comportementaux, non chiffrés à ce stade, et qu'il faudra approfondir, notamment à propos de la réforme de l'indemnisation et de la pratique des entretiens mensuels.

Bruno Durieux revient sur l'enquête Emploi.

Il souligne que c'est une enquête aréolaire ; à taille égale une enquête aréolaire est moins précise qu'un échantillon de logements. Sur les effectifs salariés, où l'on dispose de sources administratives de bonne qualité (d'origine Unedic et Acooss), l'enquête Emploi donne souvent des résultats différents, en niveau et en évolution. A fortiori sur le chômage, où les effectifs concernés sont relativement faibles, l'enquête Emploi n'est pas assez précise. C'est une enquête faite pour disposer de données de structure, qu'il est discutable d'utiliser en conjoncture, ou pour des analyses de court terme.

Pourquoi alors avoir calé, depuis plus de 20 ans, les données ANPE sur l'enquête Emploi ? C'était pour fournir une statistique mensuelle de taux de chômage, et répondre ainsi au mieux à une demande sociale. Mais l'enquête est trop aléatoire pour le permettre.

En 2002, il y a eu une réforme ambitieuse avec le passage à l'enquête Emploi en continu. Cette enquête n'a pas donné lieu jusqu'ici à des publications trimestrielles.

Quid des autres pays ? Les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'ont pas de statistique administrative couvrant l'ensemble des chômeurs (seulement un comptage des bénéficiaires de prestations de chômage), il n'ont donc pas d'autre choix que d'utiliser une enquête par sondage. L'Allemagne, comme la France, dispose d'une mesure administrative, et les deux sources d'information sont complémentaires, la source administrative permettant de suivre l'évolution conjoncturelle, l'enquête Emploi, les évolutions structurelles..

La notion de chômage au sens du BIT est un peu tyrannique. Elle est nécessaire pour faire des comparaisons entre pays, et Eurostat l'impose maintenant à tous les pays européens, mais cette norme ne correspond pas forcément à l'ensemble des besoins nationaux.

En résumé, les propositions du rapport sont les suivantes :

1-arrêter de caler les DEFM sur l'enquête Emploi. Il y aura donc deux statistiques, les demandes d'emploi, publiées en nombre par l'ANPE seule, et les données de l'enquête Emploi, publiées selon la périodicité que l'Insee jugera convenable (qui pourrait être trimestrielle).

2-le recensement donne des indications solides tous les ans, il faut les prendre en compte, en y ajoutant des questions plus proches des concepts du chômage BIT.

3-tous les ans, l'Insee devrait publier un document présentant les différences entre toutes les sources disponibles sur le chômage ; les résultats des travaux du groupe de travail du Cnis sur les indicateurs devraient y figurer.

4-si l'on veut utiliser l'enquête Emploi dans une optique de court terme, il faut augmenter sa précision (donc la taille de l'échantillon).

5-en matière de définitions, on est obligé de s'aligner sur Eurostat (quant aux méthodes de recherche active prises en compte et au périmètre couvert, France métropolitaine + DOM). Inclure les DOM dans la statistique est nécessaire d'un point de vue juridique et légal, même si cela complique l'analyse économique (les déterminants du chômage sont différents).

6-du côté de l'ANPE, il faut prendre en compte toutes les catégories, clarifier et simplifier (par exemple entre les catégories 6 à 8 et la catégorie 5), et publier à titre principal trois séries :

- les catégories 1,2,3 hors activités réduites ;
- les catégories 1,2,3 y compris activités réduites ;
- l'ensemble des catégories 1,2,3,6,7,8, c'est à dire tous les inscrits disponibles et qui recherchent un emploi.

Il faudra donner aussi (à part) les catégories 4 et 5.

7-il faut poursuivre les travaux entrepris (par la Dares) pour comprendre les divergences intervenues.

8-le souci de transparence doit conduire à préciser les intervalles de confiance des enquêtes, et à signaler toute évolution des règles de gestion du service public de l'emploi.

En ouverture du débat, le président indique qu'à la suite du rapport, des décisions ont été prises par l'Insee (mettre fin au calage de la publication trimestrielle des résultats de l'enquête Emploi). Il donne la parole aux diverses organisations, et indique qu'il fera quelques remarques personnelles.

La première question porte sur l'absence de parallélisme, dans le rapport, entre la suspicion qui pèse sur l'utilisation conjoncturelle de l'enquête Emploi et celle qui devrait peser sur l'évolution des DEFM en 2005 et 2006. En réponse, Bruno Durieux indique que la surestimation de la baisse des DEFM liée aux changements de gestion a pu être évaluée, et ne porte que sur la période récente, alors que les aléas de l'enquête constituent un trait permanent de cette source.

Un deuxième intervenant souligne que le rapport ne mentionne pas l'impact du passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu. A propos du recensement, la définition du chômage y est différente de la définition BIT, ce qui ne permet pas de s'appuyer sur lui pour conforter une évolution des DEFM censée refléter cette définition. A propos des préconisations, il considère que la

dissociation DEFM / enquête Emploi n'évitera pas les divergences. Pour accroître la transparence, il suggère qu'un document de synthèse retrace les différents états, actifs occupés, chômeurs, inactifs, afin de redonner une cohérence d'ensemble.

Une autre intervention commence par un rappel statistique : pour doubler la précision de l'enquête Emploi, il faudrait quadrupler l'échantillon. L'intervalle de confiance indique qu'il y a 19 chances sur vingt que la vraie valeur soit comprise entre les bornes indiquées ; une fois sur vingt, elle peut être en dehors. Au sein de l'intervalle, il n'y a pas équiprobabilité ; la vraie valeur a plus de chances d'être vers le centre de la distribution que proche de ses marges [c'est une distribution gaussienne, note du rédacteur]. Il précise ensuite que l'entrée dans la statistique administrative comporte de la part des demandeurs d'emploi une part de volontariat. Or la propension des différentes catégories à s'adresser à l'ANPE peut varier. Faisant le parallèle avec les statistiques sur la délinquance (les cambriolages font en général l'objet de plaintes pour que l'assurance joue, alors que la déclaration des actes de violence ne bénéficie pas de la même incitation, d'où une incertitude sur la signification d'une augmentation des plaintes pour ce dernier motif : augmentation des actes de violence ou de la proportion des actes déclarés ?), il souligne qu'on a du mal à repérer, dans les statistiques administratives, les modifications de comportement de la population (vaut-il la peine de s'inscrire à l'ANPE, ou pas). A ce titre, apparié, comme le recommande le rapport, un échantillon de personnes interrogées à l'enquête Emploi avec le fichier des demandeurs d'emploi serait d'un grand intérêt sociologique.

Enfin il s'interroge sur l'effet de la dissociation entre enquête Emploi et données administratives, et considère qu'il y a un risque que les médias n'utilisent de façon sommaire les données issues de l'ANPE et elles seules.

Le président précise alors quels sont les objectifs que nous poursuivons en proposant des indicateurs. Premier objectif, départager deux camps politiques, essayer d'apprécier dans quelle mesure le gouvernement a réussi dans sa lutte contre le chômage. Deuxième objectif, apprécier la situation des personnes vis-à-vis de leur droit au travail. Le chômage au sens du BIT est, à cet égard, trop restrictif et ne permet pas d'analyser la souffrance sociale des personnes privées d'emploi (totalement ou partiellement). Troisième objectif, en relation avec les besoins de l'économie, est-ce que nous suivons bien la conjoncture (il faudrait avoir le point de vue de la Banque de France) ; et est-ce que nous utilisons effectivement toutes nos ressources en main-d'œuvre ? Par rapport à cette pluralité d'objectifs, il est important d'avoir plusieurs batteries d'indicateurs.

Un autre intervenant salue la qualité du rapport, qui valide la prudence dont l'Insee a fait preuve au printemps. Tout en approuvant la déconnection entre statistiques de l'ANPE et des enquêtes, il s'interroge sur la manière de procéder pour calculer les taux de chômage : moyennes mobiles tirées des enquêtes Emploi, utilisation auxiliaire du recensement ? Il recommande de prêter aussi attention au dénominateur du taux de chômage (la population active et l'emploi, dont les évolutions sont importantes aussi).

Intervenant dans le débat, Bruno Durieux insiste sur l'intérêt de regarder la durée du chômage. Le nombre de chômeurs est une combinaison des flux d'entrée et des durées de chômage. Aux Etats-Unis, où les anciennetés de chômage sont de l'ordre du tiers des anciennetés en France, le nombre de chômeurs est beaucoup plus faible. Analyser l'ancienneté de chômage et ses déterminants à partir des enquêtes Emploi serait utile.

Un autre intervenant rappelle que l'ANPE devait dès le début participer à l'élaboration de statistiques, cela figurait dans l'ordonnance de 1967, et dans le règlement de 1986. La gestion de la liste fait partie intégrante de ses missions. Il y a actuellement à l'ANPE une pression politique sur les chiffres du chômage. L'ANPE pourrait agir plus sur la qualité des emplois trouvés, et lutter contre les inégalités à l'embauche. On peut craindre que si l'indemnisation et la gestion des demandeurs d'emploi sont du ressort du même organisme, on se retrouve dans une situation proche de celle du Royaume-Uni (où seuls les chômeurs indemnisés sont comptabilisés par la statistique administrative). Le suivi mensuel personnalisé est une mission impossible pour les agents de l'ANPE (ils n'ont pas assez de moyens pour le faire). Contrairement aux années 70, la période actuelle se traduit par des difficultés croissantes à s'inscrire. Il y a eu une sectorisation des agences locales, en fonction des emplois recherchés ; du coup, les demandeurs doivent souvent s'adresser à une agence éloignée de chez eux. Or le comportement des demandeurs d'emploi (notamment en matière d'inscription) est lié à la qualité du travail que l'ANPE fait pour eux, donc des moyens correspondants.

Le président remarque que cela élargit le spectre des incidences de l'action du service public de l'emploi. Ni les primo-demandeurs, ni les non-indemnisés n'ont d'incitation à s'inscrire. Notre problème sera alors : comment donner une image fiable, malgré l'incomplétude des outils ?

Un participant lit un communiqué daté du lundi 8 octobre, signé par plusieurs organisations qui participent au groupe de travail (CGT, FSU, SNU ANPE, MNCP, ACDC). Voir ce communiqué en annexe. Il souligne également la nécessité d'aller dans le sens d'une mise en place d'indicateurs multiples. Il y a un risque à transmettre des indicateurs a minima, et d'autres plus travaillés, car les plus simplistes vont masquer les autres. L'alignement sur la définition Eurostat du chômage (BIT) va introduire des biais liés à des aspects géographiques ou sectoriels (quand l'accès à d'autres modes de recherche active que l'inscription ANPE est difficile). Enfin, beaucoup de Rmistes ne sont pas inscrits à l'ANPE.

Le président remarque que notre groupe aurait pu être consulté avant que la décision ne soit prise. Cela dit, le gouvernement a évidemment droit à son propre calendrier. Par ailleurs, sur le fond, ACDC avait critiqué le système hybride du calage des DEFM, et souhaité la déconnection. Le problème est de bâtir des propositions qui seront suivies, et suffisamment convaincantes pour que le gouvernement les applique. Le travail de notre groupe n'est en aucune manière invalidé par les décisions déjà prises.

Pour un autre participant du groupe, le rapport est un rapport des inspections générales (IGF et IGAS). Mais les décisions qui l'ont suivies ont été prises par l'Insee et la Dares ; ce sont des décisions politiques, dont il faut débattre au sein du Cnis, et la décision préalable a nui à ce débat. A propos du rapport, il souligne plusieurs points.

- 1) La dérive de la statistique administrative est reconnue, c'est un fait qui avait été souligné publiquement.
- 2) Il est curieux de présenter les évolutions du recensement et des DEFM comme parallèles alors qu'on connaît une partie de la dérive des DEFM.
- 3) L'analyse des évolutions dans le rapport est intéressante, mais il est dommage qu'à la fin un taux de chômage soit fourni : 8,2%. Ce chiffre, peu différent du 8% issu des DEFM, laisse penser que la majeure partie de la baisse du chômage a été réelle. C'est une tentative d'escamotage de près d'un point de dérive des statistiques de l'ANPE.
- 4) Sur les statistiques administratives, il y a deux effets forts, la gestion de la liste, qui fait baisser le baromètre officiel, et depuis quelques années un autre processus insidieux, lié au changement de comportement des demandeurs, qui biaise la statistique, même si ce n'est pas de façon brutale.
- 5) De ce rapport, on tire qu'il n'existe pas de bonne mesure conjoncturelle du chômage. Mais finalement, est-ce important d'en disposer au mois le mois ? A part la Bourse, quel est l'usage de ce chiffre ? Une moyenne mobile des trimestres de l'enquête Emploi serait meilleure, complétée en structure par des données tirées des sources administratives. Par exemple, combien de personnes se sont inscrites auprès de l'ANPE au cours des trois, 6, 12 derniers mois ? Savoir que le choc du chômage concerne un actif sur cinq serait utile au débat social.

Un autre intervenant n'est pas d'accord sur ce dernier chiffre (du fait de la récurrence du chômage, les mêmes personnes s'inscrivent plusieurs fois), tout en reconnaissant que le sujet (nombre de personnes passées par le chômage) est très important.

Un autre intervenant fait part d'interrogations que suscitent le rapport et ses suites. Il est dit à la fois que l'enquête Emploi ne peut donner une mesure de court terme sur le chômage BIT, et qu'il y a deux sources d'information, les données ANPE et l'enquête Emploi. En second lieu, puisque l'Insee et la Dares ont décidé de ne plus assurer de publication mensuelle, chaque mois il n'y aura plus que les DEFM, qui vont être « sur-médiatisées ». En troisième lieu, d'après le communiqué Insee Dares, l'Insee publiera chaque trimestre les résultats de l'enquête Emploi. Mais s'ils ne sont pas fiables (c'est ce que nous a expliqué Bruno Durieux), pourquoi les publiera-t-on ? En outre, il y a quatre ans, au Cnis, la nouvelle enquête Emploi en continu avait été présentée comme moins complète sur les aspects structurels que l'enquête annuelle, mais ayant un grand intérêt pour analyser la conjoncture. En fin de rapport, le chiffre de 8,2% de taux de chômage traduit en fait deux décalages inverses, de 8 à 8,9% rectification du taux de chômage BIT auparavant non calé (et inclusion des Dom), puis de 8,9 à 8,2% alignement sur la définition BIT d'Eurostat, mais tout cela manque de transparence. A propos des durées de chômage, il faut tenir compte des causes de sortie : aux Etats-Unis, c'est à cause de la durée courte de l'indemnisation qu'il y a beaucoup de sorties (vers l'inactivité) ; de faibles durées de chômage ne sont donc pas forcément un indice de qualité du marché du travail.

Bruno Durieux indique qu'avec le chiffre de 8,2%, les rapporteurs ont voulu illustrer leur proposition de publication : un taux de chômage calculé selon nos recommandations serait de 8,2%, plus ou moins 0,4. Quelles que soient les précautions prises, les journalistes parleront des données mensuelles publiées par l'ANPE, puis des données trimestrielles. C'est aux organismes statistiques d'être le plus clair possible (en indiquant notamment les intervalles de confiance). Par rapport à la rapidité des décisions prises, les statisticiens ont été informés de l'avancement du rapport, et ont donc pu aller vite dans leurs annonces. Il rappelle une préconisation du rapport qui est que l'ANPE publie sous son propre timbre les données de DEFM, tout en signalant les incidents, même s'ils ne peuvent être tous chiffrés. Pour l'enquête Emploi, il est recommandé de la publier séparément sous la seule responsabilité de l'Insee, sans aller plus loin sur les conditions de publications, qui sont du ressort de l'Insee. Suivre le chômage au mois le mois n'intéresse guère les économistes. Beaucoup de pays publient le taux de chômage comme un indicateur conjoncturel au même titre que l'emploi. Ces données sont utiles aussi par région.

Marie-Ange Du Mesnil revient sur les inscrits ANPE. On crée une confusion en les appelant chômeurs au sens du BIT. Il faut faire de la pédagogie en retirant au mois le mois la dénomination taux de chômage. Dans le rapport un graphique de long terme sur le taux d'inscription à l'ANPE (des chômeurs BIT) a été montré. Il était sur une pente croissante jusque vers 1999, la tendance s'est retournée à cette date. En 2006, la pratique des entretiens mensuels, et aussi l'usage d'internet, le moindre besoin de couverture sociale avec le développement de la CMU, peuvent avoir impacté le nombre d'inscrits.

Bruno Durieux note que des moyennes trimestrielles établies à partir des enquêtes Emploi donneront des résultats moins affectés par les erreurs aléatoires, mais ne permettront pas de connaître les points d'inflexion, qui intéressent le conjoncturiste.

Un autre intervenant fait remarquer que si 8% de la population active est au chômage, cela veut dire que 92% travaillent. Donner trop de crédit aux chiffres de l'ANPE pose problème, les non indemnisés n'en voient pas l'intérêt. L'utilité de chiffres, c'est de fonder l'action politique qui consiste à allouer des moyens ici ou là. Si le chômage baisse, la précarité augmente ; il faut travailler sur une multitude d'indicateurs.

Bruno Durieux souligne qu'en effet il faut étudier les situations intermédiaires.

Le président fait quelques remarques en conclusion. Le découplage n'a rien résolu, la question du ou des bons indicateurs reste entier. Du côté des données administratives, au mois d'août, les DEFM de catégorie 1 ont augmenté, tandis que le nombre des demandeurs des catégories 1,2,3 hors activités réduites baissait. Ce dernier indicateur (1,2,3 HAR) est un indicateur balise. Un deuxième chiffre important est l'ensemble des demandeurs des catégories 1,2,3,6,7,8, qui représentent les personnes pas satisfaites de leur situation. Donner les deux chiffres au lieu d'un seul serait mieux (les deux chiffres étaient fournis dans la publication relative au mois d'août) ; il faut sortir de l'indicateur unique. Peut-être faudrait-il faire une petite note à Madame Lagarde sur ce point ?

Est-ce que l'enquête Emploi a une portée conjoncturelle, c'est une vraie question, il faut s'en expliquer. A propos du 8,2%, il faudra quand même établir une série rétrospective, en tendance. Le problème de la durée du chômage est important. Il y a beaucoup de préconisations sur la transparence, il ne faudra pas les oublier.

Maintenant, il faut que notre groupe se concentre sur ses propositions. A cet effet, les rapporteurs vont vous présenter, oralement, des premières propositions ; une note complétée vous sera adressée avant la prochaine réunion sur le champ des indicateurs de chômage et de sous-emploi.

Une proposition d'indicateurs de niveau de chômage et de sous-emploi qu'il serait possible de produire à partir des enquêtes, est faite sur la base du tableau distribué mettant en regard la pratique des autres pays et les propositions faites. Ensuite, cette proposition est complétée par une proposition portant toujours sur des indicateurs de niveau de chômage et de sous-emploi élaborés à partir des données administratives. Enfin, des indicateurs d'ancienneté de chômage (des personnes au chômage) et de durée de chômage (des personnes sorties du chômage) sont présentés.

Cet exposé des rapporteurs est suivi d'une suggestion de méthode de travail que le groupe pourrait adopter pour clarifier le statut des différentes publications dans lesquelles les indicateurs retenus pourraient figurer. Proposée par deux membres du groupe, cette suggestion est transposée du champ des politiques d'environnement. Il y aurait trois types de publication, une publication trimestrielle de type diagnostic, centrée sur la situation du marché du travail (à partir principalement de l'enquête Emploi en continu), une publication mensuelle décrivant l'activité du service public de l'emploi au sens large, et une publication annuelle faisant le lien entre les deux et permettant notamment d'évaluer l'impact des politiques publiques sur le marché du travail.

La discussion s'engage ensuite sur les deux aspects, l'exposé des rapporteurs et la proposition de méthode. Un premier intervenant souligne que certains indicateurs sont maîtrisés au plan national, tandis que d'autres ont une dimension internationale. Le président considère que sur ce point, il faudra voir Eurostat.

Un autre intervenant pense qu'il faudrait aller encore plus loin (que ce qu'ont proposé les rapporteurs), et distinguer au point de vue social le cas d'un jeune qui cherche du travail mais pourrait se déplacer n'importe où en France, du cas d'une personne amenée par sa situation à chercher seulement dans un bassin d'emploi. Concernant la proposition de méthode de travail, il considère que la description de l'activité de l'Etat n'apporte pas grand chose à l'analyse du chômage. Cependant, se mettre dans la perspective du schéma proposé serait assez riche.

Le président fera passer aux membres du groupe une ébauche de cahier des charges qu'il a rédigé pour décrire ce que le groupe de travail devrait faire, à son avis. Du point de vue du droit des personnes, il faudrait répondre aussi à la question est-ce que les personnes (en emploi) sont satisfaites, par rapport à leur sécurité, et par rapport à la qualité de leur emploi. Mais on a considéré qu'il y avait une hiérarchie, le chômage et le sous-emploi correspondant à une privation (totale ou partielle) d'emploi. L'emploi inadéquat, ou son contraire, l'emploi convenable, seront examinés ultérieurement.

Un autre intervenant considère que la proposition des rapporteurs est trop rapide, sans support écrit elle est difficile à analyser et donc à débattre. Il rappelle que des propositions publiques ont été faites sur le taux de chômage, le sous-emploi et l'emploi inadéquat. Il mesure mal les implications de la proposition de méthode de travail par rapport au débat sur les indicateurs ; il trouve intéressante la distinction entre situation et action administrative, mais se pose la question de l'intérêt d'une publication mensuelle sur ce dernier point.

Un autre intervenant estime qu'aborder le sous-emploi seulement sous l'aspect du temps partiel est réducteur, dans la mesure où il y a aussi un lien fort entre sous-emploi et précarité.

Un autre participant estime qu'il est important de séparer les données décrivant l'état du marché du travail des données relatives aux réponses du service public de l'emploi pour qu'une distinction claire soit faite, cette clarification étant particulièrement nécessaire pour faire face à la demande des journalistes. Il rappelle qu'il faut un recul important pour quantifier les effets du SPE sur les données administratives.

Un autre intervenant dit qu'il est difficile de réagir tout de suite. Il estime que l'emploi est oublié et qu'il faudra revenir sur le bouclage, comme mise en perspective. Le sujet de la première partie est celui des comportements et des catégories, le schéma proposé qui distingue état du marché du travail et réponses du SPE n'est pas satisfaisant. Le sujet production d'information et le rythme de sa diffusion sont traités en même temps, alors qu'on a des connaissances différentes par mois, trimestre et année. Il y aura de toutes façons des publications d'activité des organismes chargés de la gestion (du service public de l'emploi) ; il s'agira de les agréger. Cela n'a pas été fait jusque là, c'est un saut d'exigence. Avant, il faudra travailler source par source, et catégorie par catégorie. Concernant la production d'information sur les données d'enquêtes, puis sur les données administratives, prenons point par point, sur des cibles.

Un autre intervenant estime que le schéma de méthode de travail présenté clarifie les choses, mais se demande si, d'un point de vue démocratique, il est utile de disposer au mois le mois d'un suivi de l'activité du service public de l'emploi. Si l'on met sur la place publique ces indicateurs (d'activité), ils

risquent de jouer le rôle des indicateurs statistiques, et on retomberait dans l'ornière de considérer ces indices d'activité comme des mesures de ce qui se passe sur le marché du travail. Dans le même sens, un autre intervenant souligne le risque que la production d'indicateurs d'activités ne devienne une fin en soi pour le service public de l'emploi.

Le président revient sur l'importance de bien séparer la privation d'un travail et le fait d'en avoir déjà un, fût-il insatisfaisant. Notre groupe de travail devra mener en parallèle le travail sur des thèmes généraux, et une partie un peu plus précise (liste d'indicateurs). Sur ce dernier point, il propose aux organismes qui le souhaiteraient (ANPE, ACDC, peut-être d'autres) de travailler avec eux en bilatéral d'ici la prochaine réunion, de manière à avancer suffisamment vite pour disposer de premiers indicateurs pour la réunion du Cnis de novembre.

Un intervenant estime que la réunion en novembre de la formation Emploi, revenus du Cnis ne doit pas être considérée comme une échéance, et que le travail du groupe doit se poursuivre jusqu'à son terme, au printemps 2008.